

COMMUNE DE DOMSURE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 avril 2021 à 20h00
Convocation du 24 avril 2021

Présents : Patrick Vacle, Lilian Billet, Brigitte Fischer, Mathilde Ferrier
Xavier Bernard De Domsure, Patrick Bouillet, Jean-Paul Bouilloud, Jérôme Commaret,
Brenda Costanzo, Christine Drouilhet, Pauline Michel.

Excusé : -

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bouilloud

Les comptes-rendus du conseil municipal du 25 mars et du 09 avril 2021 sont approuvés à l'unanimité.

1/ Bâtiments communaux :

- Projet Halle city parc : Monsieur le Maire présente les derniers plans de la halle réalisés par le cabinet Atelier 71 avant le dépôt du permis de construire.

Encore quelques modifications et précisions :

- le mélèze saturé miel nécessitera-t-il une couche de lasure pour éviter le noircissement ?
- les arbres dessinés à l'entrée seront à déplacer plus près de la haie pour ne pas gêner le passage des voitures ou les jeux de pétanque.
- vérifier la pente du terrain et mettre en adéquation l'évacuation de l'eau de pluie afin d'éviter les inondations intempestives en cas de forte pluie.
- prévoir un Plymouth à l'Ouest en vue de la récupération de l'eau de pluie.

Monsieur le Maire a contacté la Banque Populaire pour envisager un prêt afin de pallier l'attente du retour des subventions. Les premiers retours ne sont pas très intéressants. Contact va également être pris avec le Crédit Agricole pour comparatif.

- Réfection murs bâtiments communaux : Corentin, l'employé communal, va commencer à meuler pour boucher les fissures puis repeindre.

Quelle couleur choisir pour éclaircir et mettre en valeur le travail du comité de fleurissement ? La question sera posée aux membres du comité de fleurissement avant décision finale.

2/ Personnel communal :

- Ecole : les enfants ont repris le chemin de l'école ce lundi avec un protocole sanitaire quasi identique à celui de la rentrée. En concertation avec les agents, les élus et la cantine, il a été décidé de ne faire qu'un seul service de cantine, dans la salle des fêtes. Le bilan des deux premiers jours est relativement positif. Les enfants ont le temps de manger puis de jouer dans la cour. Madame Michel Pla arrive à 12h00 et aide au service et au repas des enfants, puis fait le ménage de la salle. Cette nouvelle organisation permet aux ATSEM de faire leur pause et d'être à deux pour surveiller la cour pendant le temps de midi.

Du nouveau matériel a été commandé à Bresse Hygiène afin de faciliter le ménage de l'école (un seul produit nettoyant désinfectant, reprise des produits non entamés, balai et lingettes grasses car l'aspirateur est proscrit et renouvellement du balai serpillère.

- Employé communal : les heures de Corentin ont été revues pour s'adapter aux semaines de marché

3/ Finances :

a/ Groupama : remboursement sinistre chéneaux toilettes publiques : DEL2021-20

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dégâts survenus le 26-06-2000 suite au choc d'un véhicule sur les sanitaires publics qui a endommagé les chéneaux.

Une déclaration de sinistre avait été faite auprès de l'assurance GROUPAMA, et le devis de l'entreprise SORGUE-FRÈRES d'un montant de : **374,00 € HT**, soit **448,80 € TTC** correspondant à la réparation de la toiture et le changement des chéneaux avait été validé

Monsieur le Maire précise que la société ALTIMA (MAIF) avait émis une quittance de règlement d'un montant de 448.80 € en fin d'année 2020.

Afin de pouvoir encaisser cette indemnisation, parvenue par chèque en date du 24/03/2021, il convient de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour l'encaissement de la somme de 448.80 €.

b) Tracteur Tondeuse : DEL2021-21

Monsieur le Maire explique que le tracteur tondeuse doit être changé. Différents devis ont été demandés. Il présente aux conseillers municipaux les différentes propositions reçues :

- Perdriset Motoculture 17 avenue de Bad-Kreuznach 01000 Bourg en Bresse :

- autoportée Buffalo HVHP 15.620,00 HT soit 19.345,20 € TTC

- autoportée ISEKI SF224 22.000,00 € HT soit 26.400,00 € TTC

- autoportée ISEKI SXG323PLUS122HDA 15.500,00 € HT soit 18.600,00 € TTC

- autoportée ISEKI SXG323PLUS122LDA 13.700,00 € HT soit 16.440,00 TTC

- Les Ateliers de la Reine 3650 Route de la Reine 71480 Varennes Saint Sauveur :

- autoportée ISEKI SXG323 12970,00 € HT soit 15.564,00 TTC

- Garry Bresse Moteurs 495 route de Paris 01440 Viriat :

- autoportée Kubota type F2890E 16.997,63 € HT soit 20.394,40 € TTC

- autoportée Kubota type G231HD 17.417,00 € HT soit 20.898,00 € TTC

Sur la base d'une analyse des offres techniques et financières et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise Les Ateliers de la Reine 3650 Route de la Reine 71480 Varennes Saint Sauveur

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition

c) Annulation loyer Restaurant Chez Nathaly pour la période de crise sanitaire du 01 au 30 avril 2021 DEL2021-22

Monsieur le Maire explique la nécessité de continuer à soutenir les commerces locaux pour la vie du village, pendant cette période de crise sanitaire qui impose le prolongement de la fermeture des bars-restaurants, et propose de réitérer l'annulation du loyer du Bar-Restaurant « Chez Nathaly » du 01 au 30 avril 2021 pour un montant de 476,55 € HT TVA 95,31 € soit un total de 571,86 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'annulation des loyers pour la période de crise sanitaire du 1^{er} au 30 avril 2021 pour un montant de 476,55 € H, TVA 95,31 € soit un total de **571,86 € TTC**.

d) Les ordinateurs PC portables pour Mme Brunet et Mme Dilhalaoua ont été livrés.

Ne manque plus que les anti-virus à installer et mettre à jour.

e) Atelier : Installation toilettes DEL2021-23

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'équiper l'atelier municipal de toilettes avec sani-broyeur pour remplacer les toilettes sèches actuellement en place.

Dans le même temps, le lavabo démonté à l'école sera réutilisé dans le local du fleurissement.

Un devis a été demandé auprès de la SARL SANITELEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de la SARL SANITELEC pour un montant de 707 € HT soit 777,70 € TTC

4/ Forêt : travaux exploitation DEL2021-24

Lors du dernier conseil, Monsieur le 1^{er} adjoint avait présenté une demande de l'ONF de travaux d'exploitation des parcelles 11-12-13 pour un montant de 2.790,00 € HT qui correspondait au broyage des chemins tous les 25 mètres en vue de la vente future.

Après concertation, le conseil municipal avait validé cette maintenance qui facilitera l'accès aux futures parcelles par les affouagistes, mais la délibération n'avait pas été faite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la maintenance des parcelles 11-12-13 pour un montant de 2.790,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{ER} adjoint à signer tout document relatif à cette maintenance.

5/ Urbanisme :

- Le cabinet ABCD a renvoyé son devis relatif au bornage de la parcelle ZN143 afin de créer une parcelle pour mettre une réserve incendie pour un montant de 1.505,52 TTC. Considérant le prix relativement élevé du devis, madame Fischer reprendre contact avec un autre cabinet à Louhans pour comparatif.

- Un administré des Lusy a souhaité clôturer sa parcelle. Il s'avère qu'une borne a disparu et que la clôture n'est pas au bon endroit. Une nouvelle demande de bornage doit donc être faite, en coordination avec les voisins parcellaires.

- Permis de construire Route de Montoux : refusé par le service urbanisme de Montrevel en Bresse car doit respecter les 3 mètres de retrait ou totalement sur la limite séparative.

- Cession amiable d'une bande de chemin rural DEL2021-25 :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un administré a émis le souhait de racheter une bande de chemin rural appartenant à la commune, sise impasse Lacroix à l'entrée de sa propriété et longeant son terrain afin de mettre un portail et clôturer complètement sa propriété. Le chemin n'est plus utilisé par le public, mais uniquement par l'intéressé et son entretien est assuré par l'administré depuis de nombreuses années.

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public, mais uniquement par l'intéressé.

Considérant que le chemin rural n'est pas un chemin d'exploitation.

Considérant qu'une décision de déclassement n'est requise uniquement pour déclasser dans le domaine privé les voies appartenant au domaine public (voie communale) ce qui n'est pas le cas des chemins ruraux, qui font déjà partie du domaine privé de la commune.

Considérant l'offre faite par Monsieur BOUILLOUD Jean-Paul d'acquérir cette bande de chemin dont il exerce seul l'entretien depuis de nombreuses années.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de l'intéressé,

- **CONSTATE** la désaffectation du chemin rural, utilisé uniquement par le futur acquéreur pour accéder à sa propriété,

- **DECIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

- **DECIDE** d'accepter la vente amiable de cette bande de chemin rural d'environ 240 m², au bénéfice de monsieur Jean-Paul BOUILLOUD demeurant 64 impasse Lacroix à Domsure, au prix amiable de 5 € le m², étant entendu que les frais d'acquisition et de géomètre se rapportant au transfert de propriété seront pris en charge par les acquéreurs.

- **AUTORISE** le Maire, ou le Premier Adjoint, à signer tous les documents afférents à cette cession.

-

6/ Divers :

- RePAS : Association Portage de Repas chauds à domicile pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées. Les repas sont préparés par la Maison des Pays de l'Ain à St Etienne du Bois.

Désignation du nouveau référent communal : Xavier Bernard de Domsure.
tel : 04-74-21-42-58

- Défense de la commune :

Désignation du référent défense de la commune : Jean-Paul Bouilloud.

- SDIS :

La sirène d'appel des pompiers à Beaupont ne retentira plus, chaque pompier est équipé d'un bip. La mise en place de l'application smartemis demandait trois référents qui seront informés des déplacements des pompiers sur la commune.

Désignation des représentants SDIS de la commune : Patrick Vacle, Lilian Billet, Mathilde Ferrier.

- Elections du 20 et 27 juin 2021 :

Le protocole sanitaire d'installation des bureaux de vote va demander la présence de minimum deux fois trois personnes sur la journée complète. Après concertation, il est convenu de demander la présence d'autres personnes en dehors des conseillers municipaux pour aider à tenir les bureaux de vote.

- Michel Coillard a installé ses moutons sur la butte derrière le stade de foot pour l'entretien de la pente difficile d'accès avec le tracteur.

- Entretien du chemin de randonnée : question est posée de la continuité de l'entretien.

- Mare du loup : un arbre sera à couper avant qu'il ne tombe.

- Cérémonie du 08 mai 2021 à 11h00.

- Prochain conseil municipal le jeudi 27 mai 2021 à 20h00.